

	DÉCISION N°24/2026 DE DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE	TON7-1 / 2026
--	---	---------------

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des gardes et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la convention de direction commune entre le Centre hospitalier de Rouffach et le Centre hospitalier de Pfastatt en date du 12 décembre 2005 ;
- Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 octobre 2025 affectant Monsieur Lionel TOSI, en qualité de directeur délégué, au Centre hospitalier de Pfastatt ;
- Vu l'arrêté n°2026-1603 de l'ARS Grand-Est en date du 22 mai 2026 désignant Monsieur Lionel TOSI, directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt ;
- Vu les mouvements du personnel,

Le directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt,

DÉCIDE

Article 1 : Champ d'application

La présente délégation de signature ne saurait concerner les actes relevant de la compétence de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de Haute Alsace (GHT12) pour lesquels une délégation de signature spécifique doit, le cas échéant, être établie.

Article 2 : Responsable du pôle finances – logistique et technique.

Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine TRITZ, en sa qualité de Responsable du pôle finances – logistique et technique du Centre hospitalier de Pfastatt, à l'effet de signer, en matière administrative et financière, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs :

- à l'activité du pôle finances et notamment :
 - les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur, en recettes et en dépenses, sans limitation de montant, à l'exception des actes permettant de recourir à l'emprunt,
 - les ordres de missions relatifs aux déplacements des personnels du pôle dont elle a la responsabilité,
 - les demandes d'autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel formulés par les agents du pôle dont elle a la responsabilité.
- à l'activité logistique et technique et notamment :
 - les attributions du comptable matière, dont les bons de commandes et factures, dans la limite d'une valeur inférieure à 15 000 € HT (quinze mille euros hors taxes), sous réserve du respect des crédits budgétaires et dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.
- à l'échelle des pôles dont elle a la responsabilité :
 - les ordres de missions relatifs aux déplacements des personnels du pôle,
 - les demandes d'autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel formulés par les agents du pôle,
 - les demandes de congés formulés par les agents du pôle.

Une délégation de signature est également donnée à Mme Anne-Catherine TRITZ, dans le cadre de sa participation à la permanence de la direction à l'effet de signer, lors des gardes qui lui sont attribuées, l'ensemble des documents liés aux hospitalisations.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Catherine TRITZ, délégation de signature est donnée à M. Olivier HECHT à l'effet de signer les bons de commandes alimentaires uniquement, dans la limite d'une valeur inférieure à 15 000 € HT (quinze mille euros hors taxes), sous réserve du respect des crédits budgétaires et dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

Article 3 : Responsable du pôle relations avec les usagers

Délégation de signature est donnée à Mme Delphine CUINET, en sa qualité de responsable du pôle relations avec les usagers du Centre hospitalier de Pfastatt, à l'effet de signer, en matière administrative et financière, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs à l'activité du pôle relations avec les usagers et notamment :

- exclusivement en recettes, les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur, sans limitation de montant,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements des personnels du pôle,
- les demandes d'autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel formulées par les agents du pôle,
- les demandes de congés formulées par les agents du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI et de Mme Anne-Catherine TRITZ, délégation de signature est donnée à Mme Delphine CUINET à l'effet de signer les attributions du comptable matière dont les bons de commandes et factures, dans la limite d'une valeur inférieure à 15 000 € HT (quinze mille euros hors taxes), sous réserve du respect des crédits budgétaires et dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

Une délégation de signature est également donnée à Mme Delphine CUINET dans le cadre de sa participation à la permanence de la direction à l'effet de signer, lors des gardes qui lui sont attribuées, l'ensemble des documents liés aux hospitalisations.

Article 4 : Responsable du pôle des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à Mme Nadia ANOUN, en sa qualité de responsable du pôle des ressources humaines du Centre hospitalier de Pfastatt, à l'effet de signer, en matière administrative et financière, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs à l'activité du pôle de ressources humaines et notamment :

- les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur en matière de ressources humaines, en recettes et en dépenses, sans limitation de montant,
- les décisions relatives à la carrière des agents sauf les nominations et avancements,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements des personnels du pôle dont elle a la responsabilité,
- les demandes d'autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel formulés par les agents du pôle dont elle a la responsabilité.
- les demandes de congés annuels des personnels dont elle a la responsabilité,
- la gestion de la formation professionnelle
- les contrats des personnels contractuels non médicaux
- les autorisations d'absences pour événements familiaux, droits syndicaux ou mandats électifs des personnels du Centre hospitalier de Pfastatt,
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI et de Mme Thérèse JUD, les tableaux des services et plans de travail des personnels soignants, médico-techniques, de rééducation et du service social.

La présente délégation ne couvre pas :

- les décisions de nomination et d'avancement des agents,
- les contrats relatifs au personnel médical.

En cas d'absence de M. Lionel TOSI et de Mme Anne-Catherine TRITZ, une délégation de signature est également donnée à Mme Nadia ANOUN pour les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur, en recettes et en dépenses, sans limitation de montant, à l'exception des actes permettant de recourir à l'emprunt.

Une délégation de signature est également donnée à Mme Nadia ANOUN dans le cadre de sa participation à la permanence de la direction à l'effet de signer, lors des gardes qui lui sont attribuées, l'ensemble des documents liés aux hospitalisations.

Article 5 : Directrice des soins

Délégation de signature est donnée à Mme Thérèse JUD, en sa qualité de directrice des soins, à l'effet de signer, en matière administrative, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs à l'activité du pôle soins et qualité, et notamment :

- les demandes d'autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel formulés par les agents du pôle dont elle a la responsabilité,
- l'attribution des congés annuels pour les personnels soignants, médico-techniques et de rééducation,
- les autorisations de sortie exceptionnelles pour les personnels soignants, médico-techniques et de rééducation, à l'exception des autorisations d'absence pour événements familiaux, droits syndicaux ou mandats électifs,
- les tableaux des services et plans de travail des personnels soignants, médico-techniques et de rééducation,
- les conventions de stage dépendant du pôle soins et qualité.

Une délégation de signature est également donnée à Mme Thérèse JUD dans le cadre de sa participation à la permanence de la direction à l'effet de signer, lors des gardes qui lui sont attribuées, l'ensemble des documents liés aux hospitalisations.

Article 6 : Encadrant du service technique

Délégation de signature est donnée à M. Rémy PUJOL, en sa qualité d'encadrant du service technique, à l'effet de signer, en matière administrative et financière, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs à l'activité des services technique et logistique et notamment :

- les bons de commande relatif à son périmètre d'activité, d'une valeur inférieure à 2 000 € HT, sous réserve du respect des crédits budgétaires et dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics,
- pour l'attribution des congés annuels, les tableaux de service et les plans de travail du personnel placé sous sa responsabilité.

Article 7 : Encadrant du service restauration

Délégation de signature est donnée à M. Olivier HECHT, en sa qualité d'encadrant du service restauration du Centre hospitalier de Pfastatt, à l'effet de signer, en matière administrative, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs à l'activité du service restauration et notamment pour l'attribution des congés annuels, les tableaux de services et les plans de travail du personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HECHT, une délégation de signature est également donnée à M. Laurent GOLLY pour l'ensemble des actes relatifs à l'activité du service restauration et pour l'attribution des congés annuels, les tableaux de services et les plans de travail du personnel.

Article 8 : Personnel soignant encadrant

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Sophie CALCAGNO, en qualité de cadre de santé du service de soins médicaux et de réadaptation 2, de l'hôpital de jour de gériatrie, de l'équipe mobile de soins palliatifs, du personnel de rééducation et des préparateurs en pharmacie ;
- Madame Odette CHARUAU, en qualité de cadre de santé du service de médecine polyvalente et du Centre de soins non programmés (CSNP) ;
- Madame Sandrine FISSET, en qualité de cadre de santé chargée de missions transversales ;
- Madame Laurence FOECHTERLÉ, en qualité de faisant fonction de cadre de santé du service de soins médicaux et de réadaptation 3 ;
- Madame Adeline LANOIX, en qualité de faisant fonction de cadre de santé du service de soins médicaux et de réadaptation 1 ;
- Monsieur Maverick MIRBEL, en qualité de cadre de santé de l'EHPAD – Home Haeffely ;
- Madame Emmanuelle PRADA PRADA, en qualité de cadre de santé chargée de missions transversales ;
- Monsieur Kilian SANLIS, en qualité de faisant fonction de cadre de santé du service d'addictologie clinique et de l'hôpital de jour d'addictologie clinique ;

à l'effet de signer, en matière administrative, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs à l'activité de leur service, pôle, EHPAD respectifs et notamment :

- pour l'attribution des congés annuels de l'ensemble du personnel non médical affecté dans les services de soins, l'EHPAD, la pharmacie et le plateau médico-technique, placés sous leur responsabilité,
- pour les autorisations de sorties exceptionnelles du personnel non médical des services de soins et médico-social y compris les psychologues pendant les heures de travail, à l'exception des autorisations d'absence pour événements familiaux, droits syndicaux et mandats électifs,
- pour viser les tableaux de service et plans de travail du personnel non médical des services de soins, de l'EHPAD et du plateau médico-technique.

Article 9 : Chef du pôle pharmacie

Délégation de signature est donnée à Dr Nicolas EHRHARD, en sa qualité de praticien contractuel et gérant de la pharmacie du Centre hospitalier de Pfastatt, à l'effet de signer, en matière financière, au nom du directeur par intérim du Centre hospitalier de Pfastatt, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel TOSI, l'ensemble des actes relatifs à l'activité du pôle pharmacie et notamment :

- l'ensemble des actes portant engagement de dépenses, dans la limite des missions et attributions de la pharmacie et des prévisions inscrites à l'EPRD, dans le respect du code des marchés publics et des engagements de l'établissement au sein du groupement d'achat régional de la pharmacie,
- l'ensemble des actes certifiant la matérialité de la liquidation desdites dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Dr Nicolas EHRHARD, délégation de signature est donnée à Dr Charles GRAPINET, en sa qualité de praticien contractuel, au sein de la pharmacie du Centre hospitalier de Pfastatt, Dr Marie FIZESAN, Dr Christelle WEISSE et/ou Dr Amélie ROUSSEAU-VOISIN, en leur qualité de praticien hospitalier remplaçant du Centre hospitalier de Rouffach, pour l'ensemble des actes et dans les limites mentionnées dans le présent article.

Article 10 :

La présente décision prend effet à compter du 25 juillet 2026. Elle abroge et remplace toute décision antérieure ayant le même objet.

Article 11 :

La présente délégation de signature fera l'objet d'une publication par voie d'affichage de manière permanente dans les locaux du Centre hospitalier de Rouffach et du Centre hospitalier de Pfastatt et par voie de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin. Elle sera également communiquée aux Conseils de surveillance du Centre hospitalier de Rouffach et du Centre hospitalier de Pfastatt et transmise au comptable du Centre hospitalier de Pfastatt.

Fait à Pfastatt, le 24 juillet 2026, en 1 exemplaire original

Le directeur par intérim,
Signé
Lionel TOSI

Notifiée aux intéressés le 24 juillet 2026.

Responsable du pôle finances, logistique et technique Signé Anne-Catherine TRITZ	Responsable du pôle relations avec les usagers Signé Delphine CUINET
Responsable du pôle ressources humaines Nadia ANOUN	Directrice des soins et de la qualité, Signé Thérèse JUD
Encadrant du service technique Signé Rémy PUJOL	Encadrant du service restauration Signé Olivier HECHT
Encadrant du service restauration Signé Laurent GOLLY	Cadre de santé du service de soins médicaux et de réadaptation 2 Signé Sophie CALCAGNO

Cadre de santé du pôle de médecine polyvalente signé Odette CHARUAU	Cadre de santé chargée de mission transversales signé Sandrine FISSET
Faisant fonction de cadre de santé du service de soins médicaux et de réadaptation 3 signé Laurence FOECHTERLÉ	Faisant fonction de cadre de santé du service de soins médicaux et de réadaptation 1 signé Adeline LANOIX
Cadre de santé de l'EHPAD Home Haeffely signé Maverick MIRBEL	Cadre de santé chargée de mission transversales signé Emmanuelle PRADA PRADA
Faisant fonction de cadre de santé du pôle d'addictologie clinique <i>Absent</i> Kilian SANLIS Pharmacien	Pharmacien – Gérant de la pharmacie signé Dr Nicolas EHRHARD Pharmacien
signé Dr Charles GRAPINET Pharmacien	signé Dr Marie FIZESAN Pharmacien
signé Dr Christelle WEISSE	signé Dr Amélie ROUSSEAU-VOISIN